

## Ce que parler politique veut dire. Théories de la (dé)politisation et analyse du discours politique

*What political talk means. Theories of (de)politicization and political discourse analysis*

*Lo que significa hablar político. Teorías de (de)politización y análisis del discurso político*

**Thibaut Rioufreyt**

---



**Édition électronique**

URL : <http://mots.revues.org/22907>

DOI : [10.4000/mots.22907](https://doi.org/10.4000/mots.22907)

ISSN : 1960-6001

**Éditeur**

ENS Éditions

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 novembre 2017

Pagination : 127-144

ISSN : 0243-6450

Distribution électronique Cairn



CHERCHER, REPÉRER, AVANCER.

**Référence électronique**

Thibaut Rioufreyt, « Ce que parler politique veut dire. Théories de la (dé)politisation et analyse du discours politique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 115 | 2017, mis en ligne le 21 novembre 2019, consulté le 10 novembre 2017. URL : <http://mots.revues.org/22907> ; DOI : [10.4000/mots.22907](https://doi.org/10.4000/mots.22907)

---

## **Ce que parler politique veut dire. Théories de la (dé)politisation et analyse du discours politique**

Les notions de politisation et de dépolitisation ont fait l'objet d'investissements scientifiques croissants au sein des sciences sociales françaises depuis les années 1990. Ce couple notionnel a ainsi permis de renouveler les travaux sur le militantisme et l'engagement, les élites, les rapports ordinaires au politique ou encore l'action publique. Toutefois, le succès de ces vocables s'est accompagné d'une dilution sémantique, finissant par recouvrir une multiplicité d'acceptions. La tâche de cet article est donc de proposer une cartographie synthétique de ces significations. Toutefois, là où les synthèses existantes insistent davantage sur d'autres aspects, configurant l'état de la littérature à partir de dimensions comme la *politisation des individus* (Aït-Aoudia *et al.*, 2011) ou la question des *temporalités et des échelles* (Déloye et Haegel, 2017), je me pencherai ici sur la dimension spécifiquement discursive de la politisation<sup>1</sup>. Cet article se veut ainsi la contribution d'un politiste à un dialogue transdisciplinaire entre sociologie politique et analyse du discours. Il s'agira de montrer les analogies et les complémentarités entre les théories de la politisation développées en sociologie politique et les travaux menés en analyse du discours politique<sup>2</sup>.

Je tâcherai de montrer qu'on peut dégager, derrière la pluralité d'acceptions et de conceptualisations, deux grandes approches de la politisation discursive. La première appréhende la politisation comme *qualification spécialisée* ; un énoncé est politisé lorsque le contexte dans lequel il est proféré est socialement constitué comme politique (qu'il s'agisse de l'énonciateur ou du médium

1. Je dois dire ici ma dette aux relecteurs anonymes de la revue *Mots*, ainsi qu'à l'égard de Sophie Duchesne et Camille Hamidi qui, par leurs conseils et relectures, m'ont aidé dans ma réflexion et l'écriture de cet article. Qu'elles en soient tout particulièrement remerciées.
2. Au dialogue entre ces deux disciplines s'adjoint la convocation d'un troisième champ, bien que de manière plus limitée : la philosophie politique. Les théories de certains auteurs comme Arendt, Dewey, Foucault, Mouffe, Rancière, Schmitt – par leur systématisme et leur montée en généralité –, constituent en effet des modèles idéaux-typiques dont la mise en regard aide à penser les différentes formes de (dé)politisation. Il s'agit là d'un usage de la philosophie politique analogue à celui que font Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991, p. 26 et suiv.).

par lequel il est exprimé) et/ou lorsque son contenu se réfère au champ politique ou est labellisé comme politique. À l'inverse, un discours est dépolitisé lorsqu'il n'est plus énoncé dans un contexte politique, ne se réfère plus au champ politique ou que sa qualification politique est déniée (1). La seconde appréhende, quant à elle, la politisation comme un registre d'énonciation qui dépasse de loin la seule référence au champ politique ; dans cette perspective, un discours est politisé lorsque les énoncés qui le constituent tendent à légitimer un pouvoir, introduisent des dissensus et/ou prétendent parler à l'échelle de la cité. De manière symétrique, la dépolitisation consiste alors en des stratégies discursives recourant à l'abandon du travail de légitimation, à l'euphémisation, voire la négation du dissensus et/ou à la spécification du référent à un niveau plus singulier, plus particulier (2). Nous aborderons chacune d'elles successivement.

### **La politisation comme qualification spécialisée**

Une première approche de la politisation l'appréhende essentiellement à travers le rapport à l'État et au champ politique. Dans cette perspective, les travaux de Philip Converse dans l'après-guerre (Converse, 1964) mettant au cœur de l'analyse la notion de compétence politique ont été poursuivis en France, notamment par Pierre Bourdieu (1979, p. 466), Daniel Gaxie (1978 et 2002) ou Nonna Mayer (2003). Dans une approche quelque peu différente, l'ouvrage de Jacques Lagroye sur la politisation rassemble des contributions qui se proposent d'observer comment des individus – juristes, fonctionnaires, militants associatifs, simples citoyens – interagissent avec le champ politique et en contestent la clôture. Cette approche se démarque de définitions plus classiques de la politisation, portant soit sur le traitement politique d'une question ou d'un enjeu, soit sur l'intérêt pour la politique des individus. Lagroye définit la politisation comme un « processus de requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activité » (Lagroye, 2003, p. 360). Cette approche est donc indissociable d'une approche en termes de *champ* ou de *secteur* politique, univers politique autonome, constitué de professionnels de la politique et doté de logiques, d'institutions et d'une légitimité qui lui sont propres. Pour cette raison, comme le relève Camille Hamidi, « les exemples que J. Lagroye propose de tels processus, sur la base des études de cas présentées dans l'ouvrage éponyme, l'amènent par la suite à resserrer cette définition » (Hamidi, 2006, p. 9) ; en effet, cette (re)qualification peut résulter de deux phénomènes : « une requalification objective, lorsqu'un enjeu ou un dossier qui se situe initialement hors du champ politique est saisi par des acteurs socialement définis comme politiques, ou une requalification sub-

jective, lorsque les acteurs impliqués labellisent leurs pratiques comme étant politiques» (*Idem*). Il n'y a donc qualification qu'en référence au champ politique spécialisé dans la mesure où cette approche met au cœur de l'analyse de la politisation la question du passage des frontières<sup>3</sup>. En ce sens, la qualification chez Lagroye correspond pour l'essentiel à ce que Sophie Duchesne et Florence Haegel nomment « politisation par spécialisation » (Duchesne et Haegel, 2004). Dans cette première approche, la politisation d'un discours est appréhendée en termes de *(re)qualification* politique et, symétriquement, la dépolitisation comme *déqualification*. Abordons plus avant chacun des deux types de qualification politique.

## La qualification politique objective

La *qualification politique objective* prend elle-même deux formes principales : un énoncé est politisé dès lors que le contexte d'énonciation est politique ou qu'il présente un contenu en rapport avec le champ politique. Dans le premier cas, la qualification politique objective désigne l'énonciation dans un contexte socialement constitué comme proche du champ politique. Les indicateurs de la politisation discursive renvoient dans ce cas à deux dimensions du contexte d'énonciation : le *statut de l'énonciateur* et/ou le *statut du médium dans lequel l'énoncé est exprimé*, indépendamment même de la forme ou du contenu de l'énoncé. Il peut ainsi y avoir politisation lorsque des professionnels de la politique (élus, militants ou cadres de parti, membres du gouvernement, etc.) interviennent dans un domaine qui ne l'était pas, ce que Lagroye nomme le « détournement de finalité » (Lagroye, 2003, p. 365). Le « discours politique est [ici] celui que tiennent les hommes et femmes politiques dans l'exercice de leurs fonctions » (Le Bart, 1998, p. 7). Un énoncé sera d'autant plus politisé que son énonciateur est intégré au champ politique. L'autre dimension du contexte d'énonciation est le médium, c'est-à-dire à la fois le support matériel dans lequel l'énoncé est exprimé et le genre discursif duquel il relève : discussion orale, revue militante, télévision, tribune de journal, conférence de presse, etc. Un énoncé sera alors plus ou moins politisé en fonction de la position de ce médium par rapport au champ politique : s'exprimer dans un meeting, dans des groupes d'experts indépendants ou dans un quotidien de presse n'a pas la même portée politique. Par ailleurs, cela modifie également la manière de s'exprimer, ce qui nous amène à notre second point.

La qualification politique objective peut se déterminer non seulement en fonction du contexte énonciatif mais aussi du *contenu de l'énoncé*, que l'énonciateur soit un professionnel de la politique ou un citoyen ordinaire. Les indicateurs de

3. Dans une veine analogue, voir Arnaud et Guionnet, 2005.

politisation discursive relèvent alors de deux types : le *réfèrent de l'énoncé* et/ou la *mobilisation de schèmes ou de codes discursifs propres au champ politique*. Les énoncés peuvent référer aux acteurs politiques, qu'il s'agisse d'acteurs individuels (élu, ministres, responsables partisans, agents publics, etc.) ou collectifs (partis, collectivités locales, État, etc.), d'acteurs du champ politique ou des pouvoirs publics<sup>4</sup>. Mais ils peuvent référer également à des questions ou des thématiques considérées comme relevant du champ politique, qu'il s'agisse de telle ou telle politique publique sectorielle (politique du logement, de l'immigration, de l'emploi, etc.) ou des réformes qu'il faudrait mener. Par ailleurs, la politisation du contenu de l'énoncé peut se faire non seulement par la référence mais également par le recours à certaines modalités discursives propres au champ politique. Les deux sont souvent liées comme dans l'énoncé du type « Untel n'est pas de gauche ; en fait c'est un libéral ». On articule ici référence (Untel) et mobilisation de codes discursifs, en l'occurrence de catégories idéologiques (libéralisme) et de systèmes d'opposition (« gauche » est opposé à « libéral » par le « en fait »). Parmi ces codes discursifs, les idéologies politiques appréhendées ici comme « métalangages » (Bon, 1985) sont sans doute les plus repérables. On peut les observer à travers les oppositions duales qui structurent le champ idéologique et sont largement façonnées par le système politique (libéralisme/socialisme, méritocratie/égalitarisme, autorité/liberté, universalisme/différentialisme, etc.) et qui se donnent à voir dans les champs lexicaux et les schèmes argumentatifs employés<sup>5</sup>. Au-delà de l'idéologie, la mobilisation de codes propres à des genres discursifs relevant de la sphère politique comme le tract, l'allocution du chef de l'État ou le journal militant constitue un autre bon indicateur (Mayaffre, 2002).

**Tableau n°1 : Qualification politique objective**

Variables	Indicateurs
<b>Contexte énonciatif</b>	Statut de l'énonciateur : est-il un acteur du champ politique ?
	Statut du médium : parle-t-on depuis un lieu politique ?
<b>Contenu de l'énoncé</b>	Réfèrent de l'énoncé : fait-il référence à un acteur ou une question relevant du champ politique ?
	Registre et genres discursifs : est-ce que ça parle comme on parle dans le champ politique ?

4. « La spécialisation politique renvoyant à la fois à l'autonomisation et la professionnalisation de la compétition politique et à l'institutionnalisation de l'action publique, les acteurs considérés relèvent à la fois du domaine de la compétition électorale (élu, partis) et de celui de l'action publique (agents publics) » (Duchesne et Haegel, 2004, p. 886).
5. Tandis que Frédéric Bon considère que « pour savoir quelle idéologie est parlée, l'analyse du lexique et, en particulier, des synonymes est essentielle » (Bon, 1985, p. 262), Sophie Duchesne et Florence Haegel considèrent que « les codes lexicaux apparaissent moins fiables que les schèmes d'argumentation » (Duchesne et Haegel, 2004, p. 895). Ces divergences renvoient en réalité pour l'essentiel à des différences de corpus étudiés, le discours de dirigeants politiques pour le premier, des discussions entre citoyens ordinaires dans des *focus groups* pour les secondes.

Les procédés discursifs isolés ici reposent sur la possession par les énonciateurs de compétences politiques nécessaires pour être capable à la fois de se repérer dans l'espace politique, d'en comprendre les enjeux et d'en maîtriser les règles. C'est en ce sens que la qualification objective est toujours indexée au champ politique. Symétriquement, la dépolitisation consiste en une déqualification objective qui prend elle aussi deux formes. D'une part, l'usage en baisse ou l'abandon de tel ou tel thème, sujet, formule par les acteurs qualifiés de politiques entraînera sa dépolitisation *relative*, à l'instar de la thématique autogestionnaire progressivement abandonnée par la gauche française (Petiot, 1990). D'autre part, la diminution ou la disparition de références à des objets relevant du champ politique ou de marqueurs idéologiques marquera une dépolitisation, là encore relative, du discours de l'énonciateur. Disséquant mots, figures de style et mobilisation d'indicateurs techniques dans les rapports annuels de l'OMC, Jean-Louis Siroux montre ainsi la dépolitisation apparente de ce discours qui pourtant impose l'universalisation d'un certain nombre de normes néo-libérales (Siroux, 2008).

## La qualification politique subjective

Le second type de qualification est la *qualification politique subjective* qui renvoie à des phénomènes de labellisation par les acteurs eux-mêmes et s'inscrit dans les luttes de classement propres au jeu politique<sup>6</sup>. Dans cette perspective, la politisation du discours s'opère lorsqu'un individu ou un groupe soit qualifie lui-même son action de « politique » (*auto-qualification*), soit est qualifié de « politique » par d'autres (*hétéro-qualification*)<sup>7</sup>. Les professionnels de la politique peuvent redoubler leur statut politique d'énonciateur par le fait de revendiquer dans leurs énoncés la dimension politique de leur action. Mais l'auto-qualification peut également être le fait d'acteurs agissant hors du champ politique, ce que Lagroye nomme le « dépassement des limites » (Lagroye, 2003, p. 360). Ces acteurs sont « aptes et sans doute parfois prompts à manipuler des étiquettes politiques et donc à produire de la politisation par labellisation subjective tandis que leurs fonctions les placent en interaction constante avec des acteurs politiques » (Hamidi, 2006, p. 9). Il s'agit pour eux de contester le monopole du politique par les professionnels du champ et de valoriser

6. À cet égard, l'approche de la politisation comme qualification s'avère particulièrement féconde dans la mesure où le terme *qualification* renvoie à la fois au processus de dénomination et au processus d'attribution d'une valeur.
7. On voit ici la difficulté de distinguer la politisation des énoncés et celle des individus ; dans la politisation par qualification subjective, l'énoncé est moins *politisé* que *politisant* ; la politisation opère de fait par l'énoncé mais a pour objet l'énonciateur. Toutefois la politisation *par* l'énoncé est toujours déjà politisation *de* l'énoncé. Dire « untel n'est pas un homme politique », c'est une prise de position politique.

d'autres manières de faire de la politique. Symétriquement, la dépolitisation peut être une auto-déqualification. C'est par exemple la stratégie adoptée par la Commission européenne qui tente de construire sa légitimité sur l'expertise face à la légitimité démocratique issue du suffrage universel que peuvent revendiquer les chefs d'État et de gouvernement ou le Parlement européen (Robert, 2003). L'auto-déqualification politique est également une stratégie à laquelle recourent parfois les profanes face aux professionnels de la politique. Elle permet ainsi aux experts d'opposer à la politique « politicienne » une approche « dépolitisée » entendue comme neutre et objective des problèmes publics (Rioufreyt, 2012). C'est le cas également des responsables syndicaux ou associatifs qui réaffirment leur indépendance en rappelant l'« apolitisme » de leur organisation<sup>8</sup>.

La qualification subjective peut également prendre la forme de l'hétéro-qualification. Certaines stratégies d'enrôlement consistent ainsi pour un professionnel du champ politique à énoncer publiquement la nature politique de l'activité de tel ou tel acteur extérieur, à l'instar des travaux d'écologues politisés par des responsables écologistes (Ollitrault, 1996).

À l'inverse, la dépolitisation relève ici de la *disqualification*, c'est-à-dire du refus du qualificatif politique à un acteur, comme par exemple un adversaire ou un nouvel entrant dans l'espace politique. Les accusations de « terrorisme » envers l'adversaire politique en sont un bon exemple. La disqualification politique peut également être dirigée contre certains professionnels de la politique par des citoyens ordinaires, à travers par exemple des accusations de corruption ou de conflits d'intérêt ; l' élu accusé se voit alors dénié le statut d'homme politique, soucieux de l'intérêt général, au profit de celui de voyou ou d'homme de clan défendant ses intérêts propres ou ceux de sa clientèle. Tous ces exemples montrent que le recours à l'argument *ad hominem* personnel, selon la typologie proposée par Gilles Gauthier, constitue un bon indicateur de la dépolitisation par disqualification (Gauthier, 1995).

Au terme de cette première analyse, deux variables semblent déterminantes pour saisir les dynamiques de (dé)politisation au prisme de la qualification : le *contexte d'énonciation* et le *contenu de l'énoncé* (que ce contenu soit objectif ou le produit d'une labellisation).

## La politisation comme registre d'énonciation

De nombreux travaux s'intéressant aux rapports « ordinaires » au politique ont adopté une définition plus large de la politisation (Lefébure, 2009 ; Aït-Aoudia *et al.*, 2011). Cette conception, basée sur l'ensemble des significations et des valeurs orientées vers les clivages et les enjeux de la société civile, permet

8. Sur cette « grammaire de l'apolitisme », voir Cefai, 2007, p. 697.

de saisir davantage de processus de politisation que la première approche ne l'autorise. Dans cette perspective, la politisation du discours peut être définie comme l'usage d'un *registre d'énonciation* spécifique (Latour, 2002). De manière schématique, si l'on fait la synthèse des nombreux travaux, le registre d'énonciation politique semble se caractériser par trois procédés discursifs.

## La politisation comme légitimation

Le premier de ces procédés peut être qualifié de *légitimation*. Parmi les nombreux travaux consacrés à la question du pouvoir et de la légitimité politique, ceux de Max Weber, Robert Dahl, Michel Foucault ou Pierre Bourdieu s'avèrent particulièrement utiles ici. En premier lieu, ces auteurs ont montré que le pouvoir ne se possède pas, pas plus qu'il ne se cède, mais est une relation qui s'exerce. De même, comme l'écrit Foucault, le pouvoir ne réprime ni n'interdit mais incite et produit ; il est *pouvoir de faire faire*. On retrouve cette approche relationnelle et actionnelle dans la définition de la relation de pouvoir formulée par Robert Dahl : « A exerce un pouvoir sur B dans la mesure où il obtient de B une action que ce dernier n'aurait pas effectuée autrement » (Dahl, 1957, p. 202-203). L'intérêt de cette définition générale est de rendre le pouvoir empiriquement observable, en étudiant les modifications du comportement des acteurs de la relation (que A et B soient des individus ou des groupes) : quelles injonctions A donne-t-il à B ? Comment B modifie-t-il son comportement en fonction des injonctions de A ? Toutefois, cette définition doit être approfondie et complétée. Si l'on s'intéresse aux manifestations empiriques du pouvoir, il faut également prendre en compte les situations où le pouvoir de A s'exerce de telle façon que B s'abstient d'agir ou d'adopter tel ou tel comportement. Plus complexe à observer, ce phénomène n'en constitue pas moins une dimension essentielle de la relation de pouvoir. En outre, la relation du pouvoir peut s'exercer de façon plus profonde et durable si A réussit à modifier « la perception que B aura ses intérêts de façon qu'il en vienne à s'identifier à ceux de A ». L'assise de la relation est alors beaucoup plus solide et enracinée (Lukes, 2004). Aussitôt cette définition posée, se pose alors cette question : comment obtient-on de l'obéissance ? Comment le pouvoir parvient-il à s'établir ?

Dans cette perspective, deux concepts essentiels sont mobilisés : la *légitimité* et la *contrainte*. La légitimité est la reconnaissance accordée à celui qui exerce un pouvoir ; autrement dit, c'est l'acceptation du fait qu'il est « normal », « naturel », « juste », « souhaitable » que cet individu donne des ordres et prescrive des comportements. L'utilisation de la contrainte, c'est au contraire la garantie de parvenir, par différents moyens – la force physique mais aussi la contrainte psychique (le chantage par exemple) ou économique (la restriction des ressources accordées à un individu ou un groupe) – à imposer son pouvoir

en l'absence de légitimité, ou lorsque celle-ci se révèle insuffisante. Néanmoins, dans la réalité, légitimité et contrainte ne sont pas opposées, ni même nettement séparées. Ceux qui exercent du pouvoir disposent souvent de cette double ressource : ils sont à la fois légitimés pour commander et disposent de moyens de coercition (Weber, 1995).

Dans cette perspective, la politisation discursive peut être définie avant tout comme *légitimation*<sup>9</sup>. Celle-ci opère à travers toute une série de procédés argumentatifs allant de la conviction à la persuasion, particulièrement étudiés par l'analyse du discours politique. Le discours politique est ici appréhendé comme stratégie d'*influence* dont « le but est d'agir sur l'autre pour le faire agir, le faire penser, le faire croire, etc. » (Ghiglione, 1989, p. 9). De même, tout en distinguant *le* politique comme « espace de discussion » et *la* politique comme « espace de persuasion », Patrick Charaudeau privilégie la persuasion entendue comme séduction, voire manipulation à l'échange raisonné d'arguments visant à convaincre (Charaudeau, 2005). L'analyse des stratégies de légitimation se trouve également au cœur des travaux sur la communication politique (Wolton, 1997 ; Gerstlé, 2004). La dépolitisation peut procéder à l'inverse d'une délégitimation mais en un sens très différent de celui que revêt habituellement ce terme. En effet, dans cette première approche, la légitimation consiste en l'adjonction d'une légitimité à une contrainte, comme le supplément symbolique à une coercition physique (si tant est que l'on puisse imaginer une coercition qui ne soit pas déjà dans le symbolique). Il y a politisation lorsque le meurtre d'un homme devient l'Ordre rétabli, lorsque le braquage devient « récupération individuelle du capital » pour reprendre la formule de la Bande à Bonnot. Dès lors la délégitimation ne renvoie pas dans cette approche à l'existence d'énoncés d'acteurs critiquant la légitimité de tel pouvoir (il s'agit là d'une politisation concurrente), ni même à des stratégies de légitimation par la dépolitisation, quand par exemple un responsable politique nie la dimension politique de telle réforme. Dans les deux cas, nous sommes toujours dans un travail de légitimation. Quand elle est associée à la délégitimation, dépolitisation signifie un abandon pur et simple du travail de légitimation, au profit par exemple du recours à la contrainte physique.

Suffit-il néanmoins qu'il y ait légitimation pour qu'il y ait politisation ? Assurément non, sauf à considérer que tout pouvoir est politique, attribuant au concept de politique une telle extension qu'il en devient inopérant. Il convient donc de spécifier le type de légitimation proprement politique et, pour cela, de faire appel à d'autres définitions complémentaires du politique. Une stratégie de légitimation pourra par exemple être appréhendée comme politique dès lors qu'elle est le fait d'acteurs ou qu'elle réfère à des thèmes qualifiés de politiques, conformément à l'approche présentée dans la première partie.

9. Pour une analyse de la légitimation à la croisée de la sociologie et de l'analyse du discours, voir Leimdorfer et Tessonneau, 1986.

Mais elle pourra tout autant l'être en ajoutant des attributs supplémentaires au registre d'énonciation politique (ceux que nous allons voir maintenant), qu'il s'agisse de la montée en généralité ou de la reconnaissance de l'existence de différences de valeurs, d'opinions, d'intérêts au sein de la société. À cet égard, la légitimation constitue une condition nécessaire mais non suffisante pour que l'on puisse parler de politisation.

## La politisation comme différenciation

Le second procédé peut être qualifié de *différenciation* : plus qu'une simple introduction de la pluralité, la différenciation consiste en l'énonciation de différences au sein de la société. Contribuant à affiner les modalités de ce premier procédé, la distinction *litige/différend* (Lyotard, 1983) permet de distinguer différents degrés de dissensus, allant de la simple divergence au conflit ouvert en passant par des formes intermédiaires comme la controverse, la concurrence, la compétition (*agôn*). Le politique peut ainsi se déployer au sein de simples écarts d'opinion (différends) comme à l'intérieur de conflits de valeurs (litiges) inscrits dans des logiques d'identification collective. Dans cette perspective, on peut distinguer deux modalités principales de la politisation par différenciation : la *délibération*, qui renvoie à la prise en compte de différends, et la *conflictualisation*, qui renvoie à l'énonciation de litiges.

La *délibération* peut être définie comme la pratique discursive par laquelle les énonciateurs reconnaissent une pluralité de points de vue et cherchent dans le même temps à trouver un compromis entre eux et/ou la solution optimale pour tous les acteurs en présence. La société est ici conçue comme une « communauté d'êtres différents » par la diversité de leurs intérêts autant que celle de leurs valeurs. Dans la lignée d'Hannah Arendt, le social est alors appréhendé comme *public*, c.-à-d. un espace commun distinct de ce qu'est l'espace privé (ce qui est propre à chacun). La catégorie « public » suppose une forme d'égalité dans la reconnaissance de la légitimité de chacun à prendre la parole et à juger<sup>10</sup>. Concernant les indicateurs de la délibération dans les discussions, la délibération se reconnaît par « la présence de nombreux signes d'intercompréhension, une forte tendance à argumenter en relativisant, à éviter de s'impliquer personnellement (et émotionnellement). »<sup>11</sup> Au sein de l'analyse du discours, les théories de l'argumentation ont bien mis en avant l'importance accordée au logos par rapport à l'*ethos* et au pathos dans l'interlocution (Amossy et Koren, 2010). La délibération renverrait ainsi plutôt à la conviction, « où “convaincre” est associé à “raisonner” et donc au *logos* » par opposition

10. C'est pourquoi Hannah Arendt, en référence au modèle grec, rappelle que « la liberté d'exprimer ses opinions (y) constituait la norme de l'organisation de la *polis* » (Arendt, 1995, p. 66).

11. Duchesne et Haegel, 2008, p. 6. Voir aussi Duchesne et Haegel, 2010.

à la *persuasion* « le plus souvent associé[e] à séduire... et donc aux passions du locuteur » et donc à l'*ethos* et au *pathos* (Amossy et Koren, 2010, p. 17).

La *conflictualisation* est, quant à elle, entendue comme l'énonciation d'un *rapport de forces opposant des parties constituées autour d'un ou plusieurs clivage(s)* (Duchesne et al., 2003). Cette conception du politique a été remise à l'honneur à partir d'une relecture des travaux de Carl Schmitt qui qualifie le politique par la relation ami-ennemi (Schmitt, 1972 ; Mouffe, 1994 ; Rancière, 1995). Dans une veine un peu différente, William Gamson saisit les dynamiques de politisation portées par le sentiment d'injustice, la croyance en la possibilité de modifier la situation (l'*agency*) et l'identification à partir de la reconnaissance de cette injustice d'un « nous » en opposition à un « eux » (Gamson, 1992, p. 7-8). Au fondement de la conflictualisation se trouve la reconnaissance du fait que les sociétés sont non seulement pluralistes (ce que reconnaissent également les modèles délibératifs) mais inégalitaires. La politisation est donc indissociable de l'énonciation d'une forme de relation sociale marquée par les phénomènes de domination.

Dans ce modèle, le politique qualifie le social en construisant du collectif (et non seulement de l'inter-individuel). Autrement dit, le politique crée du collectif en créant des groupes (de classe, de genre, de génération, ethniques etc.) sur la base des inégalités sociales puisque ces groupes se construisent par opposition à d'autres groupes sociaux ; et ce, même quand le collectif revendiqué prétend à l'universalité. (Duchesne et Haegel, 2008, p. 8)

La politisation discursive s'opère ici par la mention d'un rapport de forces *dans l'énoncé et/ou par le caractère conflictuel de l'énoncé lui-même*<sup>12</sup>. Dans le premier cas, l'indicateur pertinent est la formulation de *clivages*, *i.e* de « points de désaccords entre acteurs dépassant les oppositions ponctuelles, anecdotiques et personnelles pour renvoyer à des conflits de société » (Duchesne et Haegel, 2004, p. 884). Le clivage est d'autant plus central dans le processus de politisation qu'il permet d'articuler conflictualisation et généralisation :

Ce qui confère à ce processus son efficacité, c'est une propriété bien particulière du clivage, qui est politisant en ce qu'il permet justement de rendre compte de multiples problèmes, oppositions et controverses. C'est pourquoi je parle de *clivage matriciel*. La politisation s'analyse alors comme un processus d'intertraduction de clivages auxquels un sens est donné qui les rend interprétables dans d'autres arènes, dans d'autres lieux, à d'autres époques, à propos d'autres débats, avec d'autres acteurs. Ainsi la politisation peut-elle se définir comme un *élargissement de la conflictualité*.<sup>13</sup> (Bacot, 2002, p. 5)

12. Cette distinction est idéal-typique dans la mesure où le simple fait d'énoncer un clivage contribue à le faire exister.
13. Il convient de souligner le rôle précurseur des analyses de Paul Bacot dans l'analyse de la politisation du discours au sein de la science politique française. Voir ainsi Bacot, 1993.

Le caractère conflictuel peut ne pas être (seulement) dans le contenu énoncé, à travers l'énonciation de clivages, mais dans sa forme même, à travers des arguments qui attaquent directement tel ou tel énonciateur, comme dans le genre polémique. À cet égard, l'étude des arguments mobilisés est un indicateur fécond dans la mesure où « l'argumentation politique relève aussi bien de la recherche du consensus (but que lui assignent la plupart des théories de l'argumentation) que de la gestion du dissensus qui est au cœur de la vie politique, par définition conflictuelle » (Amossy et Koren, 2010, p. 14). Dans cette perspective, le passage des arguments *ad rem* aux arguments *ad hominem*, appelée « argumentation périphérique » ou ensemble des procédés discursifs qui se rapportent à la polémique, constitue un bon indicateur d'une conflictualisation de l'énoncé (Gauthier, 1995).

Dans le processus de différenciation, le politique renvoie de façon générale à la constitution de communautés politiques et met donc en jeu conjointement les relations que les gouvernés nouent entre eux (litiges/différends entre partis par exemple) et celles qu'ils entretiennent avec les gouvernants (assemblées délibératives, critiques publiques, pétitions, manifestations, etc.). Ces conceptions considèrent que, dans des sociétés complexes (qualifiées de pluralistes ou d'inégalitaires), le politique s'apparente à un mode d'expression et de prise en charge des différences. Dans cette approche, la dépolitisation consiste alors à euphémiser, voire nier, les différences, qu'elles relèvent du litige ou du différend. Ce qu'on peut qualifier d'opération d'irénisation consiste alors à dépolitiser par la non-référence, l'euphémisation ou la dénégation de toute différence ; ne pas en parler, minimiser, dénier. Les analystes du discours institutionnel montrent ainsi combien il tend à effacer les traces de la conflictualité et des tensions internes (Oger et Ollivier-Yaniv, 2006) ; dépolitisant en faisant appel à des sources de légitimité aussi diverses que la « bonne gouvernance », l'ouverture à la « société civile » ou la « démocratie participative », ils aboutissent à des formes de « discours sans adversaires » (Juhem, 2001).

## La politisation comme généralisation

La troisième opération constitutive du registre d'énonciation politique est la *généralisation*. Il s'agit en ce sens d'une forme de *montée en généralité* pour reprendre la notion de Luc Boltanski (Boltanski, 1990, p. 255-356). Toutefois, elle n'est pas l'apanage du registre politique dans la mesure où elle caractérise également par exemple le registre scientifique ou le registre moral. Il convient donc de spécifier plus précisément le type de montée en généralité propre au politique. Dans cette perspective, la généralisation à l'œuvre dans la pratique politique est à la fois normative et performative, renvoyant à l'énonciation de ce qui doit être collectivement et à la formation d'un collectif par le fait de l'énoncer et

de parler en son nom. La généralisation normative renvoie à la *référence aux principes généraux* devant régir une société. Hanna Pitkin en rend très bien compte par le passage du « je veux » au « nous avons droit à » (Pitkin, 1981). Une montée en généralité des discours que Nina Eliasoph mobilise elle aussi comme critère ; il y a alors politisation du discours quand celui-ci est « orienté vers l'esprit public », c.-à-d. lorsqu'il est ouvert au débat et porte sur des questions concernant le bien commun, le bien de tous, sans toutefois exclure les questions d'oppression et de divergence d'opinions (Eliasoph, 2010). L'énoncé politique désingularise la situation, la cause et les acteurs. La généralisation normative qui caractérise l'énonciation politique se distingue ainsi de celle qu'opère le registre d'énonciation moral en ce qu'il « implique un jugement sur l'organisation de la communauté » (Bonnaïfous *et al.*, 2003, p. 12). Les normes, valeurs et principes mobilisés le sont à l'échelle de la cité (Bacot, 2002, p. 5). Toutefois, la généralisation normative n'est pas la seule à l'œuvre dans la politisation discursive.

Une seconde forme de généralisation, que l'on peut qualifier de performative, est l'opération par laquelle l'énonciation politique fabrique littéralement des groupes, des collectifs ou encore ce que John Dewey nomme des *publics* (Dewey, 2010). C'est ce que font les porte-parole qui, en prenant la parole au nom du groupe, font le groupe. La valeur d'un discours politique s'évalue ainsi non pas à sa « vérité » mais à sa capacité ou non à produire des effets, c'est-à-dire à produire des groupes sociaux, fussent-ils temporaires le temps d'une campagne. Pour Bourdieu, la lutte politique n'est pas, comme on le dit, un « débat d'idées » ; elle est opposition d'idées-forces et « la force proprement politique de l'idée résid[e] en dernière analyse dans la force du groupe qu'elle peut mobiliser » (Bourdieu, 1977, p. 88). La lutte qui caractérise spécifiquement le champ politique et le différencie par exemple du champ savant a certes pour enjeu « l'imposition d'une vision du monde » mais cette conception se trouve ratifiée non pas intrinsèquement parce qu'elle serait vraie, mais par la force que lui donnent tous ceux qui s'y rallient et qui, ce faisant, transforment les rapports de force : « À une idée vraie, on ne peut opposer qu'une réfutation, alors qu'à une idée-force il faut opposer une autre idée-force, capable de mobiliser une contre-force, une contre-manifestation » (Bourdieu, 1996, p. 16). Ce que Bourdieu a longuement développé à propos du champ politique vaut plus largement pour tout discours politique dont les professionnels de la politique n'ont pas le monopole. Toutefois, la généralisation performative est loin d'être le propre du discours politique. Les sciences sociales sont bien placées pour savoir combien les énoncés scientifiques que nous produisons peuvent contribuer à former des groupes sociaux. Quel est alors le propre de la généralisation performative opérée par le discours politique ? L'une des réponses se trouve sans aucun doute dans le fait que l'énonciation politique est *représentation*<sup>14</sup>. Depuis Bakhtine et sa notion de dialo-

14. Représentation ne renvoie pas ici à la forme restreinte adoptée par les gouvernements repré-

gisme, on sait que tout énoncé contient un ou plusieurs énonciateurs cachés, dissimulés, qui délèguent leur voix<sup>15</sup>. Cet énonciateur est à la fois inscrit dans l'énoncé et absent de l'énoncé : il est sous-entendu ou impliqué. Or, comme le dit Bruno Latour, l'énonciation politique a ceci de singulier qu'elle donne corps et réalité à la question de la délégation qui nous fait parler :

Lorsque je parle, quelqu'un d'autre me fait parler – j'obéis – et ce quelqu'un d'autre ne dit rien sinon ce que je lui fais dire – il me représente» [...] La parole proférée n'appartient jamais à celui qui la dit, certes, mais son origine est néanmoins repérable et c'est ce repérage qui définit la forme politique de parler : «Au nom de qui, de quels autres agents parlons-nous?». La présence continue de tous ces autres [...] explique aussi pourquoi la question de l'auteur, de l'autorité, de l'autorisation est consubstantielle à la manière politique de parler. Toutes les autres formes de parole peuvent s'émanciper de leur énonciateur, l'omettre ou l'ignorer [...] mais pas l'énonciation politique. (Latour, 2002, p. 160)

Comme la politisation consiste en une généralisation, la dépolitisation opère par *spécification*. Cette dernière peut concerner les acteurs (individualisation). On observe ainsi des formes d'individualisation allant du plus général au plus spécifique, de la *particularisation* à la *singularisation*. L'individualisation des publics visés par certaines politiques publiques dans le discours bureaucratique est un bon exemple de particularisation. Dans cette perspective É. Agrikoliansky conclut dans son enquête sur la Ligue des droits de l'Homme à un processus de dépolitisation par le droit (Agrikoliansky, 2003). En s'appuyant sur l'étude des recours juridiques menés par la LDH, il montre que l'usage du droit est une source de particularisation des revendications. La singularisation procède d'une individualisation plus poussée car, là où le discours juridique ou administratif traite l'individu comme un particulier, comme la partie d'un tout doté des mêmes droits et devoirs que les autres, d'autres registres comme le discours artistique ou psychanalytique mettent en avant la singularité de l'individu, comme foncièrement unique et irréductible aux autres. La spécification peut concerner les questions traitées, à travers par exemple le traitement technocratique d'une question politique en politiques sectorisées et technicisées (Robert, 2003). Elle peut également s'appliquer à la situation en cours (certains protagonistes ramenant le débat à des questions de personnes sur le mode de la familiarité).

---

sentatifs ni à l'idée d'une ressemblance entre gouvernant et gouverné (représentativité) mais à une autre acception du terme, comme procédé par lequel un énonciateur parle au nom d'un autre et l'incarne, rendant ainsi l'absent présent (Pitkin, 1967).

15. Aux trois dimensions classiquement établies du dialogisme – interdiscursif, interlocutif, intra-locutif (ou autodialogique) – Jacques Bres et Aleksandra Nowakowska proposent d'en ajouter une quatrième qu'ils nomment le *dialogisme constitutif*, qui désigne la détermination de l'individu par et dans les discours antérieurs et extérieurs (Bres et Nowakowska, 2006). Il s'agit là de la forme de dialogisme la plus directement liée à la question de la délégation politique.

## Conclusion

Cet article vise à faire une synthèse des travaux sur la (dé)politisation pour en dégager les apports à l'étude de la dimension proprement discursive des dynamiques de politisation. La mise au jour de deux grandes approches de la politisation n'est pas une découverte puisqu'elle a déjà été formulée par d'autres<sup>16</sup>. L'analyse développée ici a en revanche permis d'éclairer de manière plus fine les coordonnées théoriques de chacune de ces approches. La ligne de distinction majeure porte moins sur le fait que l'une s'intéresse au champ politique quand l'autre s'intéresse aux citoyens ordinaires qu'elle ne réside dans l'opposition entre qualification spécialisée et registre d'énonciation ; des professionnels de la politique recourent ainsi bien souvent à des processus de (dé)politisation au sens n° 2. De même, la distinction proposée par Bruno Latour selon laquelle la première étudie le contenu quand la seconde étudie le contenant du discours politique (Latour, 2002, p. 145) est problématique dans la mesure où l'on a vu que la première approche étudie aussi le contenu de l'énoncé, mais en tant qu'il se rapporte au champ politique. Et à l'intérieur de chacune de ces deux grandes approches, l'analyse a montré que coexistaient des modèles théoriques qui gagnent à être croisés mais qui n'en sont pas moins en tension, à l'instar des processus de délibération/conflictualisation. En cartographiant de manière plus fine les lignes de convergence et d'opposition entre ces approches, ce détour théorique permet en retour de mieux localiser le point où elles placent respectivement la focale d'analyse, à quels types d'objets elles sont adaptées, leurs forces et leurs limites.

Il permet ainsi de spécifier la *champ d'extension* (c.-à-d. les phénomènes empiriques auxquels chacune d'elles s'applique bien) et la *champ de pertinence* de ces deux approches (c.-à-d. les questions qu'elles permettent de traiter respectivement de manière adéquate). L'approche en termes de qualification spécialisée semble ainsi particulièrement adaptée aux professionnels de la politique et aux individus dotés des compétences politiques leur permettant de se repérer dans le champ politique et d'en maîtriser les logiques. Elle s'avère plus restreinte pour les individus moins compétents politiquement ou en tout cas ayant le sentiment de l'être ; les indicateurs de qualification ne sont pas absents de leurs énoncés mais de manière limitée. L'approche en termes de registre d'énonciation semble avoir un champ d'extension plus grand dans la mesure où les indicateurs de légitimation, différenciation et généralisation sont observables dans les énoncés des professionnels de la politique comme dans ceux des citoyens ordinaires. Elle n'est donc pas réservée aux études sur les rapports ordinaires au politique ou à la politisation par le bas.

16. Maurer, 2000, p. 6-7 ; Duchesne et Haegel, 2004 ; Hamidi, 2006.

Concernant le champ de pertinence de chacune d'elles, et donc leurs limites, on peut le résumer en affirmant que la première court le risque du légitimisme quand la seconde court celui du substantialisme. Nombre de chercheurs ont, à la suite de Jean Leca, souligné le risque de légitimisme que certaines approches de la politisation contiennent en germe, faisant « juge des frontières du politique ceux qui ont intérêt à maintenir ces frontières dans un état propre à perpétuer leur domination » (Leca, 1973, p. 15). C'est sans doute là une des grandes forces de la seconde approche qui s'avère indispensable pour rendre compte des rapports ordinaires au politique, de la « politisation par le bas » où les pratiques ne sont pas nécessairement qualifiées ni même pensées de manière intentionnelle ou consciente comme politiques par les acteurs. À l'inverse, la définition de la politisation comme registre d'énonciation présente un risque qui est celui du substantialisme (Hamidi, 2006, p. 11). Même en prenant soin de préciser que légitimation, conflictualisation et généralisation ne sont que des indicateurs, ils n'ont de sens qu'adosés, explicitement ou non, à une définition, même minimale de ce qui est politique et de ce qui ne l'est pas. Cela n'invalide pas la pertinence de cette approche ; c'est au contraire ce qui la rend possible. Cependant, il convient de préciser que les définitions et indicateurs retenus ne constituent en aucun cas des essences universelles et anhistoriques mais de simples outils de repérage du politique là où il est le plus souvent non vu ou mal vu. À titre d'exemple, l'indicateur de la politisation comme conflictualisation s'avère sans doute plus approprié pour le cas français que pour les cas anglais ou belge comme l'ont montré Sophie Duchesne et Florence Haegel (Duchesne et Haegel, 2010).

Au final, l'analyse exposée ici présente trois principaux apports. En premier lieu, en opérant une montée en généralité à partir de réflexions localisées liées à tel ou tel cas empirique, en rapprochant des travaux qui ne se citent pas toujours entre eux, ce travail a pour premier apport de constituer une synthèse permettant de se repérer de manière plus lisible et plus fine dans une littérature désormais foisonnante tout en l'éclairant à travers un prisme bien précis : celui de la politisation discursive. Le second apport vient sans aucun doute du caractère systématique de l'analyse qui conduit non seulement à faire une synthèse mais bien à prolonger les thèses ou intuitions de certains auteurs. Systématique dans le fil rouge qui a été de suivre tout au long de l'analyse une démarche symétrique en pensant à chaque fois politisation et dépolitisation ensemble, prolongeant notamment des travaux qui ont pensé la première sans toujours définir la seconde. Systématique également dans le fait qu'elle a permis de tirer des fils qui ne l'avaient pas été par les auteurs tout simplement parce que tel n'était pas leur problème de recherche<sup>17</sup>. Troisièmement, enfin, cette réflexion ne présente pas simplement les différentes approches théoriques de

17. À titre d'exemple, la qualification subjective est ainsi essentiellement pensée par J. Lagroye à travers le dépassement des limites, c'est-à-dire les cas dans lesquels elle est effectuée par des citoyens hors du champ politique. Nous sommes donc partis de cette notion à la fois en

la politisation, elle contribue à leur croisement à venir. À cet égard, les typologies et les indicateurs dégagés de chacun des modèles que nous avons proposés constituent sans doute une étape supplémentaire vers l'élaboration d'un modèle intégré. D'ores et déjà, il permet d'établir un continuum de formes de politisation aussi bien de la part des professionnels de la politique que des citoyens ordinaires. Reste que si cette analyse a pris au sérieux la question des rapports entre ces deux approches, elle n'a fait qu'en esquisser quelques possibles ; il reste donc devant nous tout un travail de réflexion à mener pour établir cette fois une cartographie précise et fine des zones de divergences et de superposition, des combinaisons possibles comme des exclusives.

## Références

- AGRIKOLIANSKY Éric, 2003, « Usages choisis du droit : le service juridique de la ligue des droits de l'homme (1970-1990) : Entre politique et raison humanitaire », *Sociétés contemporaines*, vol. 52, n° 4, p. 61-84.
- AÏT-AOUDIA Myriam, BENNANI-CHRAÏBI Mounia, CONTAMIN Jean-Gabriel, 2011, « Indicateurs et vecteurs de la politisation des individus : les vertus heuristiques du croisement des regards », *Critique internationale*, vol. 50, n° 1, p. 9-20.
- AMOSY Ruth, KOREN Roselyne, 2010, « Argumentation et discours politique », *Mots. Les langages du politique*, n° 94, p. 13-21.
- ARENDRT Hannah, 1995, *Qu'est-ce que le politique ?*, Paris, Éd. du Seuil.
- ARNAUD Lionel, GUIONNET Christine, 2005, *Les Frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et dépolitisation*, Rennes, PUR.
- BACOT Paul, 2002, *La Politisation comme élargissement de la conflictualité*, communication au 7<sup>e</sup> Congrès de l'Association française de science politique, Lille, 21 septembre 2002.
- , 1993, « Conflictualité sociale et geste électoral. Les formes de politisation dans les lieux de vote », *Revue française de science politique*, vol. 43, n° 1, p. 107-135.
- BOLTANSKI Luc, 1990, « La dénonciation publique », *L'Amour et la justice comme compétence*, Paris, Métailié.
- BOLTANSKI Luc, THÉVENOT Laurent, 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- BON Frédéric, 1985, « Langage et politique », *Traité de science politique*, vol. 3, M. Grawitz et J. Leca éd., Paris, PUF, p. 537-573.
- BONNAFOUS Simone, CHIRON Pierre, DUCARD Dominique, LÉVY Carlos éd., 2003, *Argumentation et discours politique. Antiquité grecque et latine, Révolution française, monde contemporain*, Rennes, PUR.
- BOURDIEU Pierre, 1996, « Champ politique, champ des sciences sociales, champ journalistique », *Cahiers de recherche GRS*, n° 15.
- , 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement de goût*, Paris, Minuit.
- , 1977, « Questions de politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 16, p. 55-89.

---

l'élargissant aux acteurs politiques et au contraire en la subdivisant entre auto- et hétéro-qualification subjective.

- BRES Jacques, NOWAKOWSKA Aleksandra, 2006, « Dialogisme : du principe à la matérialité discursive », *Recherches linguistiques*, n° 28 (« Le Sens et ses voix », L. Perin éd.), p. 21-48.
- CEFAÏ Daniel, 2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte.
- CHARAUDEAU Patrick, 2005, *Le Discours politique. Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert.
- CONVERSE Philip, 1964, « The Nature of Mass Beliefs in Mass Publics », *Ideology and Discontent*, D. Apter éd., New York, The Free Press, p. 206-261.
- DAHL Robert, 1957, « The Concept of Power », *Systems Research and Behavioral Science*, vol. 2, n° 3, p. 201-215.
- DÉLOYE Yves, HAEGEL Florence, 2017, « Politisation : temporalités et échelles », *Sociologie plurielle des comportements politiques : je vote, tu contestes, elle cherche...*, O. Filieule, F. Haegel, C. Hamidi et V. Tiberj éd., Paris, Presses de Sciences Po, p. 323-346.
- DEWEY John, 2010, *Le Public et ses problèmes*, Paris, Gallimard.
- DUCHESNE Sophie, HAEGEL Florence, 2010, « What Political Discussion Means and How Do the French and (French-Speaking) Belgians Deal with It ? », *Political Discussion in Modern Democracies. A Comparative Perspective*, M. Wolf, L. Morales, I. Ken'ichi éd., Londres, Routledge/ECPR Studies in European Political Science, p. 44-61
- , 2008, *Qu'est-ce que représente « discuter politique » ? Comparaison des pratiques des Français et des Belges francophones*, communication au séminaire « Politisations comparées : sociétés musulmanes et ailleurs... », Paris, EHESS, 26 mai 2008.
- , 2004, « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 6, p. 877-909.
- DUCHESNE Sophie, HAEGEL Florence, BRACONNIER Céline, HAMIDI Camille, LEFÉBURE Pierre, MAURER Sophie, SCHERRER Vanessa, 2003, « Politisation et conflictualisation : de la compétence à l'implication », *Le Désenchantement démocratique*, P. Perrineau éd., Paris, Éd. de l'Aube, p. 107-129.
- ELIASOPH Nina, 2010, *L'Évaporation du politique. Comment les Américains produisent de l'apathie dans leur vie quotidienne*, Paris, Economica.
- GAMSON William, 1992, *Talking Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GAUTHIER Gilles, 1995, « L'argumentation périphérique dans la communication politique. Le cas de l'argument ad hominem », *Hermès*, vol. 2, n° 16, p. 167-185.
- GAXIE Daniel, 2002, « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 2-3, p. 145-178.
- , 1978, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Éd. du Seuil.
- GERSTLÉ Jacques, 2004, *La Communication politique*, Paris, A. Colin.
- GHIGLIONE Rodolphe, 1989, *Je vous ai compris ou l'Analyse des discours politiques*, Paris, A. Colin.
- HAMIDI Camille, 2006, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation : Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », *Revue française de science politique*, vol. 56, n° 1, p. 5-25.
- JUHEM Philippe, 2001, « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires », *Mots. Les langages du politique*, n° 65, p. 9-27.
- LAGROYE Jacques, 2003, « Les processus de politisation », *La Politisation*, J. Lagroye éd., Paris, Belin, p. 359-372.
- LATOUR Bruno, 2002, « Si l'on parlait un peu politique ? », *Politix*, vol. 15, n° 58, p. 143-165.
- LE BART Christian, 1998, *Le Discours politique*, Paris, PUF.

- LECA Jean, 1973, « Le repérage du politique », *Projet*, vol. 71, n° 1, p. 11-24.
- LEFÉBURE Pierre, 2009, « Les rapports ordinaires à la politique », *Nouveau manuel de science politique*, A. Cohen, B. Lacroix, P. Riutort éd., Paris, La Découverte, p. 374-88.
- LEIMENDORFER François, TESSONNEAU Alex-Louise, 1986, « Légitimité sociologique et analyse de discours : Le parcours de la légitimité dans les textes de l'Unesco sur l'éducation de base », *Langage et société*, vol. 37, n° 1, p. 61-111.
- LUKES Steven, 2004, *Power : A Radical View*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- LYOTARD Jean-François, 1983, *Le Différend*, Paris, Minit.
- MAURER Sophie, 2000, « École, famille et politique ? Socialisations politiques et apprentissages de la citoyenneté. Bilan des recherches en science politique », *Dossier d'études* n° 16, Paris, Caisse nationale des allocations familiales.
- MAYAFFRE Damon, 2002, « Discours politique, genres et individualité socio-linguistique », communication dans le cadre des 6<sup>es</sup> *Journées d'analyse statistique des données textuelles*, Saint-Malo, p. 517-529.
- MAYER Nonna, 2003, « Les conséquences politiques du "capital social" : le cas français », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, n° 3, p. 381-395.
- MOUFFE Chantal, 1994, *Le Politique et ses enjeux. Pour une démocratie plurielle*, Paris, La Découverte/MAUSS.
- OGER Claire, OLLIVIER-YANIV Caroline, 2006, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de "lissage" dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique*, n° 81, p. 63-77.
- OLLITRAULT Sylvie, 1996, « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie française », *Politix*, vol. 9, n° 36, p. 141-162.
- PETIOT Geneviève, 1990, « D'autogestion en autonomie, où en est le "socialisme démocratique" ? », *Mots. Les langages du politique*, n° 22, p. 20-31.
- PITKIN Hanna, 1981, « Justice: On Relating Public and Private », *Political Theory*, vol. 9, n° 3, p. 327-352.
- , 1967, *The Concept of Representation*, Berkeley, Berkeley University Press.
- RANCIÈRE Jacques, 1995, *La Méésentente*, Paris, Galilée.
- RIOUFREYT Thibaut, 2012, *La Traduction du néo-travailleurs britannique dans la gauche socialiste française (1997-2008)*, Thèse de doctorat, Science politique, Institut d'études politiques de Lyon/Université Lyon 2.
- ROBERT Cécile, 2003, « L'expertise comme mode d'action communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance », *Politique européenne*, vol. 3, n° 11, p. 57-78.
- SCHMITT Carl, 1972, *La Notion de politique* suivi de *Théorie du partisan*, Paris, Calmann-Lévy.
- SIROUX Jean-Louis, 2008, « La dépolitisation du discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce », *Mots. Les langages du politique*, n° 88, p. 13-23.
- WEBER Max, 1995, *Économie et Société*, Paris, Pocket.
- WOLTON Dominique, 1997, *Penser la communication*, Paris, Flammarion.